

# GARANTIE DU VERRE LAMINÉ

**Multiver** garantit ses produits de verre laminé pour **une période de cinq (5) ans**, à compter de la date de fabrication, contre les vices de matériaux et de fabrication provoquant le délaminage du verre laminé.

Dans l'éventualité où un panneau laminé est jugé défectueux, **Multiver** le remplacera et le livrera sans frais au point d'expédition du distributeur le plus près du lieu d'installation. La présente garantie couvre le délaminage du verre laminé, mais ne couvre pas les bris de verre, les défaillances du produit en raison d'une mauvaise utilisation ou d'un entreposage inadéquat, l'incompatibilité du produit avec d'autres matériaux verriers ou certains matériaux d'installation, ni les dommages causés par l'utilisation de produits chimiques sur la surface ou autour du produit de verre laminé.

Les produits de verre laminé doivent être installés conformément aux recommandations contenues dans le GANA Glazing Manual.

**Multiver** se réserve le droit d'inspecter sur les lieux le produit de verre laminé dit défectueux.

La présente garantie de **Multiver** se verra annulée si les conditions de vente, y compris le paiement complet des produits livrés, ne sont pas intégralement respectées.